

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**PROX 002-151/18/CT**

**■ Approbation d'une convention relative aux études de dévoiement et de modification du réseau de distribution publique du gaz naturel GRDF dans le cadre des travaux de requalification de la Rocade du Jarret - Section boulevard de la Blancarde - avenue de la Timone à Marseille 4ème,5ème et 10ème arrondissements  
DIFRA 18/16292/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe d'une requalification de la rocade du Jarret.

Composé de cinq boulevards et d'une longueur de 4,2 km, la rocade du Jarret, de part sa position entre deux autoroutes, a longtemps supporté un trafic automobile de transit surpassant la seule desserte de la ville de Marseille et assurant la jonction entre les territoires situés de part et d'autre de la Ville. Cet axe majeur devrait voir son trafic diminuer significativement, à la mise en service de la Rocade L2.

Le projet de requalification de la rocade du Jarret va ainsi permettre de redonner de l'espace aux mobilités douces (piétons et cyclistes) par la création de pistes cyclables et de cheminements piétons larges et sécurisés, et d'améliorer le fonctionnement des bus circulant sur l'axe. Il est enfin l'occasion de mettre en valeur et d'améliorer les conditions de desserte de plusieurs équipements à vocation départementale voire régionale (ex : Hôtel du Département, Hôpital de la Timone, Faculté de Médecine de la Timone).

Lors des études de conception, le maître d'œuvre de l'opération a réalisé les enquêtes réseaux sur la totalité du tracé du projet de requalification de la rocade du Jarret.

Les concessionnaires, et notamment GRDF, dont les infrastructures sont situées dans l'emprise du projet de requalification ont été contactés et plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les conditions techniques et financières des dévoiements et protections de réseaux.

Après analyse des plans réseaux fournis par GRDF dans le périmètre de l'opération, il apparaît qu'une partie du réseau de distribution publique de gaz naturel situé dans l'emprise du projet était impactée par les travaux de requalification.

La requalification de la rocade du Jarret nécessite donc le dévoiement ou la modification d'une partie du réseau de distribution publique de gaz naturel de GRDF, afin de le rendre compatible avec les aménagements projetés.

Pour ce faire, GRDF doit réaliser les études relatives aux dévoiements et aux modifications de son réseau, en vue de la réalisation des travaux correspondants.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du déplacement du réseau de distribution publique de gaz naturel sont portées par GRDF.

**Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a phasé les travaux de requalification de la rocade du Jarret en cinq sections identifiées en tranche ferme et en tranches optionnelles :

- *Tranche Ferme (Section 1) : du boulevard Chave à l'avenue de la Timone,*
- *Tranche Optionnelle 1 (Section 2) : du boulevard de la Blancarde au boulevard Chave,*
- *Tranche Optionnelle 2 (Section 3) : de la rue Roche au boulevard de la Blancarde,*
- *Tranche Optionnelle 3 (Sections 4 & 5) : de St Just à la rue Roche et de l'Avenue de la Timone à la place de Pologne.*

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisageant le démarrage des travaux du Jarret par les sections 1 et 2, la présente convention ne porte que sur les sections 1 et 2 du projet. Les autres sections seront traitées ultérieurement, par des conventions spécifiques.

Le coût total des travaux de réseaux de distribution publique de gaz naturel correspondant est évalué à 80 008 euros HT. Ces travaux étant des travaux induits par le projet de requalification de la rocade du Jarret, ils sont pris en charge par la Métropole.

En revanche, GRDF supporte la charge financière des études de réseaux correspondantes à hauteur de 6 286 euros HT.

Afin d'acter ces dispositions entre les parties concernées, a été établie la convention, ci-annexée, qui précise les modalités de réalisation des études et des travaux de dévoiement et de modifications du réseau de distribution publique de gaz naturel de GRDF, et de leur prise en charge financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole approuvant la délégation de compétences de la Métropole au C.T.MP.

#### **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Qu'en préalable aux travaux de la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements) sur les sections, comprises entre le boulevard Chave et l'avenue de la Timone, et entre le boulevard de la Blancarde et le boulevard Chave, il est nécessaire que GRDF dévie et modifie une partie de son réseau de distribution publique de gaz naturel ;
- Que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux sur le réseau de gaz sont portées par GRDF ;

**Signé le 15 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018**

- Qu'il convient de rembourser GRDF de la part des travaux pour un montant total de 80 008 euros HT.

## **DELIBERE**

### **Article 1 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec GRDF relative à la réalisation des études et des travaux de dévoiement et de modifications du réseau de distribution publique de gaz naturel de GRDF, dans le cadre des travaux de requalification de la Rocade du Jarret entre « le boulevard Chave et l'avenue de la Timone » et entre « le boulevard de la Blancarde et le boulevard Chave », à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements).

Le montant à la charge de la Métropole est de 80 008 euros HT.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Numéro d'opération : 2015108500 - Nature : 4581151035 - Fonction : 851 - Sous-Politique : C311 – Budget Territoire.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité,  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC